

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

ETAIENT PRESENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Laëticia MARTIN, Mme Chantal ANTOINE. Les membres : M. Éric GERARD, Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL, Mme Régine NICOLAS, M. Claude MARLANGEON, Mme Christelle GUILLOT, M. Philippe GADAUT, Mme Josiane PFLIEGER, M. Mario SOARES.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud FRANCOIS (procuration), M. Mickaël GERARD (procuration), M. Richard HERBELOT (procuration).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe GADAUT.

1°) COMPTE DE GESTION 2020 ASSAINISSEMENT :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion assainissement du trésorier pour l'exercice 2020.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses d'exploitation : 83 436.21 €
 - recettes d'exploitation : 113 731.22 €
- } Excédent d'exploitation : + 30 295.01 €
-
- dépenses d'investissement : 76 461.24 €
 - recettes d'investissement : 74 014.25 €
- } Déficit d'investissement : - 2 446.99 €

Excédent global 2020 : 30 295.01 € – 2 446.99 € = 27 848.02 €

3°) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Montant disponible pour le compte 1068 :	30 295.01 €
Affectation au compte 1068 :	3 631.75 €
Affectation au compte 002 :	26 663.26 €
Affectation au compte 001 :	2 446.99 €

4°) VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote le Budget 2021 Assainissement comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 123 097.00 €
- Recettes d'exploitation : 123 097.00 €

- Dépense d'investissement : 90 133.00 €
- Recettes d'investissement : 90 133.00 €

5°) COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion du lotissement « Du Gros Mey » du trésorier pour l'exercice 2020.

6°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :**

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses d'exploitation : 38 156.50 €
- recettes d'exploitation : 38 156.50 €

- dépenses d'investissement : 38 156.50 €
- recettes d'investissement : 38 156.50 €

Pas d'affectation de résultat de fonctionnement

7°) **VOTE BUDGET LOTISSEMENT « DU GROS MEY » 2021 :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote le Budget 2021 du Lotissement « Du Gros Mey » comme suit :

- Dépenses d'exploitation :	111 205.50 €
- Recettes d'exploitation :	111 205.50 €
- Dépense d'investissement :	69 856.59 €
- Recettes d'investissement :	69 856.59 €

8°) **FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT EN M49 :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des biens d'immobilisations corporelles de type « installation, matériel et outillages techniques » à 15 ans.

9°) **DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE A LA CARTE N° 1 « REHABILITATION » :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

10 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence N° 1 « Réhabilitation ». Le Conseil Municipal valide ces adhésions.

10°) **DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE A LA CARTE N° 2 « ENTRETIEN » :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence N° 2 « Entretien ». Le Conseil Municipal valide ces adhésions.

11°) **MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'idée de ce dispositif est de protéger plus efficacement les agents publics dès que leur intégrité physique ou morale est mise en cause par d'autres personnels de la fonction publique ou par des tiers.

Le Centre de Gestion des Vosges (CDG88) propose aux communes, la gestion, l'instruction et le pilotage de ce dispositif de signalement pour l'ensemble des agents territoriaux. Un référent est désigné au sein du CDG 88.

Le coût de cette prestation est de 150 € par an.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

12°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Aménagement Place de la Mairie : marché mis en ligne.
- Une demande de chiffrage a été faite auprès du CAUE pour la création d'un sentier piétonnier.
- Cantine : les conseillers sont invités à aller manger à la cantine.
- Prochain Conseil Municipal prévu le 29 Mars 2021 pourrait être avancé soit le 15 Mars 2021 ou le 22 Mars 2021.
- Le point sur les subventions de la Commune aux associations.

TOUR DE TABLE

- Des réunions seront prévues tout au long de l'année concernant le projet de sentiers piétonniers.
- Bruit des mobylettes à régler.
- Demande à APAVE pour contrôle des poteaux d'incendie.
- Protection des données informatiques : proposition de RICOH (136 €/mois).

Séance levée à 18 H 00.

Fait le 23/02/2021.